Envoyé en préfecture le 08/12/2015
Reçu en préfecture le 08/12/2015
Affiché le
ID : 081-288100019-20151208-2015_614FB-AI

Acte n° 2015-614

SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU la demande de l'intéressé en date du 3 novembre 2015,

VU l'avis favorable du chef du groupement territorial ouest et du chef du centre de secours de RABASTENS,

VU l'avis du comité de centre de RABASTENS,

CONSIDERANT que l'intéressé a le grade de sergent en qualité de sapeur-pompier professionnel,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1er : Monsieur Fabien GARCIA est engagé au corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sergent, affecté au centre de secours de RABASTENS, pour une période de 5 ans, à compter du 20 novembre 2015.

Article 2 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental , est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le :

et la notification à l'intéressé(e) le

A Albi le 04 DEC. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS

S.D.I.S. TARN

Michel BENOIT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.